



Abus de sous-traitance et personnel intérimaire

Par **Pax_Romana**, le **17/02/2013** à **22:47**

Bonjour,

Je travaille dans une société du secteur industriel.
Cette société fait de plus en plus recours à des salariés intérimaires.

Manifestement, mon employeur souhaite avoir recours à des intérimaires pour ne pas avoir à recruter des salariés en contrat à durée indéterminée.

Son souhait est en effet de ne pas se doter d'un Comité d'Entreprise (nous sommes une société de moins de 50 salariés).

Existe-t-il un seuil en termes d'effectif pour définir l'abus de sous-traitance ?

Je vous en remercie

STL